



Mise a pied par un patron sans motif

Par **flo91**, le **22/11/2010** à **18:55**

Bonjour,rnrnBonjour je voudrais vous poser une question si quelqu'un peux me repondre le plus vite si possible je vous serai reconnaissant!rnJe voudrais savoir si votre patron a le droit de mettre 2 employés a "mise a pied" sans motif sans rien vous dire et dire le motif une fois le jour de l'entretien voila je vous remercie de répondre le plus vite possible

Par **Clara**, le **22/11/2010** à **20:29**

Bonsoir, non l'employeur n'est pas obligé de préciser les motifs de la sanction eventuelle. Il vous en avisera oralement lors de l'entretien puis par courrier au moins 1 jours apres et au maximum dans le mois qui suit cet entretien.rnrnEst-ce une mise à pied conservatoire ou disciplinaire ?

Par **flo91**, le **22/11/2010** à **20:55**

C'est une mise a pied a titre conservatoire ! mais en attendant elle a le temps de chercher une excuse pour mettre a la porte la personne et on peut rien faire ? merci d'avoir répondu